



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 7 du mois de septembre à 19 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 15 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Alexandre TRONCHE , Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir Ch. CARON) Stéphane LARCIER (pouvoir Pierre MACHE)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 septembre 2022

DELIBERATION N° 2022.45 aliénations la Grangelle et le Moulin à Vent

Monsieur le maire rappelle que par délibération N° 2022.42 et N° 2022.06, une procédure d'aliénation et de cession d'un chemin situé à la Grangelle et au Moulin à vent .

Les deux enquêtes publiques ont été menées conjointement pendant la période du 20 juillet au 09 août 2022 inclus. Aucune observation n'a été formulée concernant les deux demandes d'aliénation.

Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable aux deux demandes d'aliénation.

Il appartient au conseil municipal de valider l'aliénation et d'en fixer le prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir le projet,

Décide